

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA SOMME**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Somme est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Confirmant la tendance observée depuis 2015, les dépôts de dossiers s'inscrivent de nouveau en net repli avec 1641 dossiers déposés en 2019 (1794 en 2018) soit une diminution de 8,5%. La baisse par rapport à 2018 est moins marquée qu'au niveau régional (-9,5 %) et national (-11,9 %).

La proportion de redépôt (46,2%) dans le département de la Somme reste importante et représente près d'un dossier sur deux. La seule part de redépôt faisant suite à une suspension d'exigibilité des créances se stabilise à 9,5 % en 2019 (9,1% en 2018, 10,2% en région HDF et 8,5% en national)).

Recevabilité et orientation

1530 dossiers ont été déclarés recevables en 2019, dont 13,6% avec un bien immobilier constituant la résidence principale.

Le nombre de dossiers irrecevables diminue nettement et s'établit à 58 dossiers en 2019 (75 en 2018) soit moins de 4% des dossiers examinés

45,0% des dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et 54,1% dossiers en réaménagement de dettes. La proportion de dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire s'élève à 0,8 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Depuis la mise en œuvre des dispositions législatives modifiant la durée des mesures, la part de solutions amiables dans les dossiers traités se stabilise pour s'établir à 9,6 %.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 36 % tandis que la part de mesures d'attente consistant à un réaménagement ou une suspension d'exigibilité s'établit à 7,8 % des dossiers traités, taux légèrement inférieur à celui de la région Hauts de France (8,5%) et en national (8,3%).

Les recommandations d'effacement de dettes restent prépondérantes avec 43,0 % des solutions apportées.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes réglant la situation s'établissent à 76,8% des dossiers traités, niveau légèrement supérieur aux données régionales (77,7%) et au national (76,2%). La proportion de plans conventionnels consistant à un aménagement ou un report des dettes ne représente que 4,8% des solutions apportées.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		Il n'a pas été possible d'organiser de réunion avec les juges en 2019
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>1 réunion</i>	Présentation lors d'une séance plénière de la CCAPEX des statistiques sur des données locatives extraites des dossiers de « surendettement » ; actualisation de la procédure de surendettement pour les particuliers.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>4 réunions 28 participants</i>	Convention signée en 06/2019 avec le Conseil Départemental de la Somme
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>4 réunions</i>	Sur les thèmes Inclusion bancaire, Microcrédit et Surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>6 réunions</i>	Sur les thèmes Inclusion bancaire, Microcrédit et Surendettement auprès des mandataires judiciaires, missions locales
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>2 réunions 54 participants</i>	Cursus de formation des futurs travailleurs sociaux (APRADIS et lycée Édouard Gant)

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- De nombreuses situations familiales et patrimoniales complexes : indivisions, communautés non liquidées nécessitant des délais
- Des divergences d'appréciation entre les magistrats et la commission qui peuvent créer des différences de traitement entre débiteurs, notamment en cas de recours ou de contestation

Préconisations :

Les professionnels accompagnants doivent être formés sur les thématiques liées au patrimoine

Les échanges entre les Juges, Greffiers et le secrétariat de la Commission doivent être plus nombreux

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les débiteurs ont des difficultés de compréhension des termes juridiques repris dans les courriers qui leur sont adressés
- Il est souvent difficile d'obtenir des gérants de SCI une estimation de la valeur des parts. Souvent les dettes de la SCI et les biens immobiliers sont déclarés par le gérant comme personnels
- La mise en place des plans et plus globalement de la procédure apparaissent trop complexes aux débiteurs. De nombreux redépôts surviennent alors que les mesures n'ont pas été mises en œuvre et avec des dettes supplémentaires déclarées.
- Après le dépôt de leurs dossiers, ou même en cours d'instruction, les débiteurs effectuent des déclarations tardives et/ou complémentaires de dettes. Cela peut avoir pour conséquence une remise en cause du dossier dont la conclusion est ainsi retardée.

Préconisations :

La communication et le suivi par l'ensemble des interlocuteurs doit être structurée.

Une réflexion doit être menée pour simplifier les termes des courriers adressés aux débiteurs. L'accompagnement social doit être largement proposé au travers de ces courriers en incluant les coordonnées des points d'accueil.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Contrairement aux dispositions légales, il arrive que certains créanciers modifient le montant de leur créance après l'arrêté du passif, en particulier lors de leur réponse au projet de plan voire à la mise en place des mesures. Les débiteurs sont démunis face à ces demandes et n'utilisent que très rarement les voies légales pour faire valoir leurs droits.
- Certains acteurs utilisent des moyens de communication (mail) incompatibles avec la législation ou les outils. Certains éléments ne sont donc pas pris en compte.
- Des délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ dans les tribunaux sont longs.

Préconisations :

Les créanciers doivent être régulièrement sensibilisés à l'esprit de la loi. La communication doit s'étendre aux créanciers moins représentatifs.

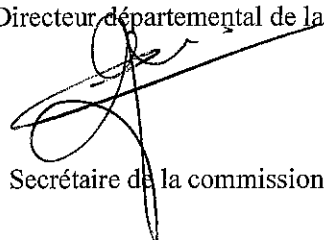
Amiens, le 11 février 2020

Madame Muriel NGUYEN,
Préfète de la Somme



Présidente de la commission

Monsieur Alain GLATH
Directeur départemental de la Somme



Secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Somme

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1794	1641	-8,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,50%	46,22%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,10%	9,52%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1606	1530	-4,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,37%	13,59%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	75	58	-22,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	38,67%	31,03%	
Dossiers orientés par la commission	1623	1539	-5,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,60%	49,51%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,41%	45,03%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,16%	0,84%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,43%	54,13%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2111	1603	-24,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,16%	6,99%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,55%	3,62%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,59%	43,04%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,37%	0,75%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,23%	9,61%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,58%	4,80%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,65%	4,80%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,09%	36,00%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,52%	28,20%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,25%	16,28%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,57%	7,80%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,07%	76,79%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	19	10	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	24	28	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Somme	HAUTS-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43%	43%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10%	7%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36%	39%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Somme

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	46 049	1 283	5 704	69,8%	83,5%	14 262	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	20 564	223	372	31,2%	14,5%	89 866	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	24 357	1 166	4 553	36,9%	75,9%	12 560	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 129	625	779	1,7%	40,7%	665	1,0
Dettes de charges courantes	8 417	1 245	5 244	12,8%	81,1%	3 171	4,0
Autres dettes	11 548	797	1 846	17,5%	51,9%	1 437	2,0
Endettement global	66 015	1 536	12 794	100,0%	100,0%	17 870	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Hauts-de-France

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	560 978	15 495	71 671	75,6%	80,9%	13 325	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	251 878	2 373	3 829	33,9%	12,4%	92 999	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	297 030	13 931	58 217	40,0%	72,8%	12 211	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	12 070	7 902	9 625	1,6%	41,3%	700	1,0
Dettes de charges courantes	92 085	15 560	63 170	12,4%	81,3%	3 191	3,0
Autres dettes	89 339	10 365	23 973	12,0%	54,1%	1 413	2,0
Endettement global	742 401	19 149	158 814	100,0%	100,0%	15 670	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0